

LA VIE LITTÉRAIRE

Histoire de la Conquête de la Corse par les Français

*La Corse pendant la guerre
de la Succession d'Autriche*
PAR ANDRÉ LE GLAY

Lorsqu'un critique n'a pas le courage ni l'indépendance d'esprit de dire franchement la vérité qu'il doit aux auteurs et au public, le mieux pour lui est de garder le silence. Partant de ce principe, si l'on observe que voici bientôt trois mois que l'ouvrage de M. André Le Glay est sorti des excellentes presses de l'Imprimerie de Monaco, on sera peut-être amené à tirer de ce retard des conclusions fâcheuses. Rien ne serait plus inexact, car si l'auteur de ces lignes a été, par un concours de circonstances, mis dans l'impossibilité de dire ce qu'il pensait de ce livre, il n'en avait pas moins le désir formel de lui payer le tribut d'éloges qu'il mérite.

Déclarons-le tout d'abord : le premier volume que M. Le Glay a publié sur l'*Histoire de la conquête de la Corse par les Français*, est solidement documenté, présenté avec art, riche de faits complètement inédits et plein d'enseignements. Il ne vise pas à éblouir le lecteur par un style aux facettes brillantes, le document y est préféré à la fantaisie, la plus scrupuleuse probité y est de règle. Aussi peut-on s'en rapporter à tout ce que l'auteur nous affirme.

Il aime laisser la parole aux contemporains de son Histoire. Il a feuilleté les correspondances, où les uns avec des réticences, les autres avec une cruelle franchise ont épanché leurs espoirs, leurs ambitions, leurs regrets, leurs dépit, leurs rancunes ; où tous ont dévoilé leurs sentiments les plus intimes. Ainsi tel ou tel diplomate (car ce sont principalement les correspondances diplomatiques qui sont utilisées) nous est connu bien mieux qu'il ne pouvait l'être par ceux qui vivaient autour de lui. M. Le Glay nous introduit encore dans ces officines où s'élaboraient les intrigues des combinaisons louches que les gouvernements n'avaient que lorsqu'elles avaient réussi au gré de leurs désirs.

A ouvrir tous ces dossiers, à pénétrer dans tous les mauvais lieux où s'égarèrent parfois les agents véreux, dirons-nous qu'on gagne un profond scepticisme pour les protestations officielles de la diplomatie internationale ? Ce serait vrai, sans doute, si les traditions du XVIII^e siècle avaient persisté au XX^e, si les progrès de la civilisation n'avaient amélioré les relations entre les peuples, si la conscience humaine ne s'était perfectionnée. Mais qui donc oserait l'affirmer ?

Ces réflexions et bien d'autres que suggère la lecture des documents présentés par M. Le Glay, ne doivent pas nous entraîner trop loin. Nous avons tenu cependant à les soumettre très rapidement au lecteur : leur évocation est, en effet, un des principaux mérites du volume que nous examinons actuellement. Ce livre est un de ceux dont on déclare qu'ils font penser, qu'ils projettent une lumière directe sur les causes secrètes des événements, sur les raisons qui déterminèrent l'action des hommes d'État.

Au moment où commence le récit (1743), l'Angleterre s'était à peu près décidée à renoncer à l'exploitation de ce fantôme qui s'est appelé Théodore de Neuhoff. On se souvient avec quelle verve M. Le Glay, il y a quelques années, a raconté la vie de ce pseudo-monarque, qui n'était pris au sérieux que par lui-même. Donc Théodore,

après une dernière tentative pour débarquer en Corse, était rejeté comme une amorce vaine. Mais les diplomates anglais s'étaient habitués à lancer des regards de convoitise sur l'île, dont la plupart des habitants étaient en révolte contre leurs maîtres, les Génois. Elle leur aurait si bien servi comme base de ravitaillement, comme station navale, dans la Méditerranée. Et puis ils avaient si beau jeu ! Les Génois, pratiquant avec un talent remarquable une politique à double face, ne cessaient d'intriguer auprès d'eux, dans le but de prévenir les noirs desseins qu'ils prêtaient bien bénévolement aux Français, leurs alliés désintéressés. Ils multipliaient leurs avances, sans que rien ne les décourageât de la part de ceux qui avaient suscité Théodore. Les Anglais les bernaient, n'importe. C'est en eux seuls qu'ils avaient placé toute leur confiance.

La guerre de la Succession d'Autriche éclata sur ces entrefaites. Les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche et de Sardaigne se coalisèrent contre la France et l'Espagne. La République de Gênes essaya bien de rester neutre et de continuer ses tractations avec l'un et l'autre parti ; mais un vaisseau espagnol s'étant réfugié dans son port, la ville se trouva exposée au bombardement des bons amis d'Angleterre, la Sérénissime République commença à craindre que ses trahisons envers la France ne lui fussent d'aucun profit.

Un autre ennemi se tenait à ses portes : le roi de Sardaigne. Fidèle à la tradition de la Maison de Savoie, Charles-Emmanuel entendait bien profiter des événements pour accroître sa puissance. Il convoitait Finale, la Corse lui semblait aussi bonne à prendre. Car déjà un diplomate français clairvoyant avait découvert son jeu : ce que la politique de ses ancêtres, ce que la sienne poursuivait avec ténacité, c'était la domination sur tous les pays italiens, l'unité de l'Italie sous son sceptre ! M. Le Glay a réussi à en donner la preuve.

Entre Anglais et Sardes, qui voulaient s'enrichir, l'entente était facile. Pour ne pas rester en arrière, les Autrichiens, qui peu de temps auparavant avaient garanti solennellement aux Génois la possession de leur île, se mirent de la partie. Sous le fallacieux prétexte d'aller au secours des Corses, révoltés contre la tyrannie de Gênes, une expédition s'organisa, des troupes furent amenées du continent par la flotte anglaise sur les côtes de l'île. Bastia fut enlevé de vive force. Les alliés cependant ne surent ou ne purent étendre leurs victoires : ceux qu'ils prétendaient venir délivrer se méfiaient d'une si bonne volonté. Et pourtant ils ignoraient les tractations des chancelleries, ils ne savaient pas que les Anglais avaient le dessein de garder tous les ports, que les Sardes entendaient s'établir dans le reste du pays. Pour une fois, leurs jalousies réciproques, leurs divisions, leur servirent.

La flotte anglaise éloignée, les agents et soldats de la République de Gênes surent profiter de leur désaccord. Ils reprirent presque tous leurs avantages et les vaincus furent contraints de recourir, par leurs émissaires, à l'intervention des alliés ; ils invoquèrent leur bonne foi, rappelèrent les engagements pris, les promesses faites. Le roi de Sardaigne, il faut le dire à son honneur, ne se considéra pas comme dégagé par l'insuccès et les difficultés de la tâche, il chercha à secouer l'inertie des Anglais et des Autrichiens. Mais les Anglais, pratiques, cherchaient une autre combinaison qui, sans leur faire courir de risques, leur rapporterait autant, sinon plus. Ils essayaient de se servir de la Corse comme appât auprès de l'Espagne, ou

comme objet d'échange. Ils l'auraient volontiers donnée, comme si elle leur appartenait, pour obtenir ailleurs des concessions territoriales.

Malgré tout, Charles-Emmanuel réussit à entraîner ses alliés. Une nouvelle expédition fut organisée pour la conquête de l'île ; disons plus poliment, pour l'affranchissement des insulaires. Elle échoua, quoique les Génois se fussent montrés d'une imprévoyance rare. Leur succès fut dû à la présence d'officiers français, qui prirent résolument en main la défense de leur cause et repoussèrent l'invasion avec un courage héroïque.

Telle est, très sommairement esquissée, la matière du livre de M. Le Glay. On se rend compte déjà de la multiplicité des intérêts en jeu et de la complexité des faits. L'auteur, après avoir exploré les archives des chancelleries, les débrouille avec facilité et avec clarté. C'est la première fois qu'une histoire de la Corse au XVIII^e siècle est ainsi envisagée : elle rentre ainsi dans le cadre de la grande histoire européenne. La conquête de l'île devient un enjeu international.

S. A. S. le Prince de Monaco a daigné accepter cet ouvrage pour la collection des Mémoires et Documents historiques publiés par Ses ordres. M. André Le Glay a tout à fait justifié qu'il était digne de cette faveur. Les deux volumes qu'il doit encore écrire sur la Conquête de la Corse par les Français, confirmeront, sans nul doute, une telle appréciation. Nous sommes heureux d'en accepter l'augure.

L.-H. L.

LES CONFRÉRIES A MONACO

par M. le chanoine BAUD.

Nous extrayons, d'une étude très vivante et très documentée que M^{gr} le chanoine Baud vient de faire paraître sur les Confréries à Monaco, le passage suivant qui sera certainement lu avec un grand intérêt :

Les confréries de Monaco ne peuvent pas remonter au delà de la fin du XIII^e siècle.

Sous l'empereur Frédéric II, on trouve en Lombardie et dans presque toute l'Italie deux partis qui se combattent avec une fureur extraordinaire, les Guelfes et les Gibelins ; les uns partisans, les autres ennemis de l'empire. Comme toutes les grandes Maisons de cette époque troublée, les Grimaldi ont pris part à ces luttes ; ils ne pouvaient faire autrement à cause de leur situation, et ils en ont quelquefois assez souffert.

De saints religieux, pleins d'esprit de charité, ne négligeaient aucun effort pour faire disparaître tant de haines et de discordes et pour conseiller la paix entre les peuples. Un de ceux qui se signalèrent le plus par leur zèle et leur activité dans ce pieux exercice fut le frère Jean de Vicence, de l'ordre des Frères Prêcheurs, tenu pour un religieux d'une grande sainteté. Il était doué d'une éloquence rare et persuasive.

Pendant qu'il prêchait à Bologne, en 1223, soit par de ferventes explications de l'Évangile, soit par des processions religieuses qu'il avait organisées, il sut si bien calmer la haine féroce des habitants de cette ville, qu'il en amena un grand nombre à la concorde, à la paix et à la pénitence.

Dans la même année, selon Rolandin, historien contemporain, cet excellent et éloquent religieux donna plusieurs sermons à Padoue, à Vérone, dans les villes ainsi que les villages des Marches. Dans le désir d'établir la paix parmi les Princes et les villes de la Lombardie, il organisa un spectacle inconnu jusqu'alors en Italie ; à savoir, en un jour fixé d'avance et dans un endroit déterminé, près de l'Adige, sur son ordre, les habitants des provinces de Brixen, de Mantoue, de Treviso et de Vicence, avec leurs voitures, chariots, charrettes, etc., et une foule

de gens de Bologne, Ferrare, Modène, Reggio de l'Emilie et Parme, au nombre de quatre cent mille hommes, vinrent assister à ces sermons sur la paix générale entre ces peuples.

Ce fut le plus remarquable et le plus fructueux exemple des missions en Italie.

Au milieu du XIII^e siècle, en 1260, l'état des esprits semble changé. « La crainte de Dieu, écrit le moine de Padoue, prime tout en Italie. Nobles et plébéiens, vieux et jeunes, riches et pauvres, savants et ignorants, jusqu'à des enfants de cinq ans, se rendent processionnellement, deux à deux, nu pieds, sur les places publiques, sans autres vêtements que ceux qui étaient requis par la pudeur, ayant chacun un fléau à la main, et en poussant des gémissements, en versant des larmes, ils se flagellent jusqu'au sang. C'est par centaines, par milliers, puis par dizaines de mille qu'on les voit dans les villes prendre part à ces processions de pénitence. C'est alors que la discorde, jusque-là si répandue, cesse, que les usuriers et les voleurs rendent le bien mal acquis. » Ce mouvement dépasse les frontières de l'Italie et se répand en plusieurs provinces. On peut en voir la description faite par le susdit moine de Padoue, par Ricobald, par le frère François Pépin, dominicain, dans leurs chroniques.

Voilà le mouvement, l'origine des Flagellants!

Cette sorte de pénitence fut loin de plaire à Manfredi, alors roi des Deux-Sicules, ainsi qu'à Hubert Pallavicino, maître de Brescia et Crémone, qui la défendirent dans leurs Etats. Ils voyaient, comme à Ferrare, un danger public de permettre des réunions si nombreuses, même dans un but religieux.

En 1269, cette nouveauté des Flagellants est appelée, dans les décrets publics, tels que celui du marquis d'Este, seigneur de Ferrare : *Battimentum*; Ricobald l'avait nommée : *Verberamentum*; c'est de là que les membres de ces confréries ont été appelés : *Battuti*.

On s'était habitué à croire que se donner la discipline était une chose très agréable à Dieu, et partout l'on forma des sociétés ou associations qu'on appela compagnies *di Battuti*, confréries de Flagellants. On leur donna des habits particuliers et des signes distinctifs. Campi, dans l'*Histoire ecclésiastique de Plaisance*, nous dit qu'en 1260 on érigea, dans cette ville, la confrérie des *Battuti*, en l'oratoire de Saint-Savin, et on leur donna comme habits distinctifs des chapes blanches. On peut faire les mêmes constatations à Bologne, à la confrérie de la Vie; à Mantoue, à celle de la Mort; à Bergame, à celle de la Sainte-Croix, et ainsi de suite.

L'historien Rolandino assure qu'il ne peut raconter le grand bien produit par ce mouvement en faveur de la paix, dans toutes les contrées de l'Italie, surtout dans les villes de Bologne, Modène, Reggio, Parme, etc., jusque dans la Lombardie.

De cette province, le mouvement s'étendit jusqu'à Gênes, dans la Riviera, et par suite jusque chez nous.

On sait que si l'on veut étudier et surtout comprendre les coutumes religieuses de la Principauté, il faut — jusque il y a à peine cinquante ans — connaître les mœurs génoises et se retourner vers Gênes, d'où nous avons reçu toutes nos vieilles traditions concernant la religion.

C'est donc en 1260 que l'on a fondé les premières confréries, dans le genre de celles qui sont restées jusqu'à ce jour dans l'Église. Celle du *Gonfalone* de Rome, que l'on cite souvent comme la première, peut fort bien avoir été érigée en cette même année, puis avoir été enrichie d'indulgences par le souverain pontife Clément

IV, en 1267, et être dûment restée au premier rang.

Nous avons déjà fait allusion, en passant, aux habits distinctifs des Flagellants. Nous pouvons aisément nous imaginer que, pour se distinguer du reste du peuple, les fidèles qui s'adonnaient aux exercices religieux des confréries tenaient à porter des habits particuliers, des sacs, des frocs pour suivre leur *gonfalone*, leur étendard, leur bannière, dans les processions. Pour la plupart des confréries, ces habits étaient blancs. Est-ce en souvenir des *Humiliés*? Est-ce à cause des Dominicains, qui se sont toujours beaucoup occupés de ces sociétés, par leurs sermons, leurs exhortations, leurs directions? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'il est arrivé au plus zélé d'entre eux, considéré comme un saint et placé ensuite parmi les Bienheureux par la dévotion du peuple, une bien désagréable aventure. C'était en 1334, le frère Venturino de Bergame, de l'ordre des Frères Prêcheurs, poussé par le désir de ramener à Dieu les chrétiens relâchés, se mit à prêcher partout la pénitence et la paix. On dit qu'il avait parfois jusqu'à dix mille auditeurs; quelques chroniqueurs écrivent trente mille; mais l'exagération, dans le chiffre, paraît évidente. L'année suivante 1335, continuant ses courses apostoliques de ville en ville, il alla jusqu'à Rome. Le peuple romain était secoué par ces prédications, qui, faites avec la meilleure intention, n'étaient cependant pas régulières, parce que le prédicateur avait négligé de se munir de l'autorisation des supérieurs. Craignant quelque désordre, le pape Jean XXII, à qui l'on avait écrit que le peuple romain s'agitait, manda à Avignon le trop zélé prédicateur, qui méritait un sort meilleur et qui eut à souffrir, dans cette ville, la prison, l'exil et d'autres désagréments.

C'est surtout à la fin du XIV^e siècle, en l'an 1399, que les confréries des Flagellants se multiplièrent partout : en Angleterre, en France, en Piémont, dans les Pouilles, la Marche d'Ancone, les Romagnes, Bologne, Ferrare, Padoue et Gênes; et l'on voit ces processions d'hommes, de femmes, *pannis lineis albis et longis usque in terram induti*, vêtus d'habits blancs allant jusqu'à terre, se donnant la discipline et prêchant partout la paix. Il est intéressant de lire, dans les annales *Rerum italicarum* les relations du frère Jérôme de Forli, de Léonard d'Arezzo, de Gianozzo Manetti, de Jacques Delayto, témoins oculaires : « Cette grande association des Flagellants, y est-il dit, fut appelée la compagnie des Blancs; tandis que la précédente « était nommée la compagnie des *Battuti*, et « dans presque toutes les villes, les confréries « prirent l'habit blanc. » Le chroniqueur de Padoue dit que, dans cette ville, « *factæ fuerunt sex fratres de dicto habitu* », on érigea six confréries de cet habit et que plusieurs confrères « *ordinabant dum mortui forent, se portari indutos de albo et ab de albo indutis* », ordonnaient d'être portés au cimetière par des confrères vêtus de blanc et d'être eux-mêmes enterrés avec l'habit blanc.

Voilà l'origine de cet usage qui s'est perpétué, même à Monaco, jusque il y a une moitié de siècle, de se faire inhumer avec les habits de la confrérie et de se faire accompagner par des confrères jusqu'à sa dernière demeure.

En 1401 et 1405, saint Vincent Ferrier, de l'ordre des Frères Prêcheurs, parcourut le Piémont, la Lombardie, passa un mois à Gênes, puis se rendit dans toutes les villes de la Riviera, fondant partout de ces pieuses associations. Un grand Franciscain, plein d'ardeur et de zèle, saint Bernardin de Sienne, suivit cet exemple et établit de nouvelles confréries dans les pays de l'Italie qui n'en avaient pas encore.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête organisée, dimanche, par la *Monaco-Revue* au profit de l'œuvre de « la petite ouvrière à la montagne » a pleinement réussi. Les jeunes filles qui avaient bien voulu se charger de la vente des œufs de Pâques ont recueilli une abondante collecte qui aidera au développement de cette intéressante œuvre de bienfaisance.

M. Gastaud, chef jardinier des jardins Saint-Martin, vient d'obtenir, à l'Exposition Florale et au Concours central Agricole d'Antibes, un prix d'honneur pour son exposition de plantes grasses.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 11 et 13 mars 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

D. N., laitier, né le 13 février 1880, à Vernante (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, 100 francs d'amende et confiscation des objets saisis, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise;

C. A.-H., marin, né le 21 mai 1890, à Monaco, demeurant à La Condamine, 25 francs d'amende, pour outrage à agent de la force publique;

R. L.-J., manoeuvre, né le 25 septembre 1894, à Oneglia (Italie), demeurant au Cap d'Ail, un an de prison, pour vols simples;

L. A., voyageur de commerce, né le 12 janvier 1875, à Saint-Sébastien (Espagne), demeurant à Nice, deux ans de prison, pour tentative de vol;

G. F., journalier, né le 4 avril 1875, à Paris, sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Lundi 10 mars, 44 tireurs ont pris part au Prix Cacciari (handicap). Le Comte de Renesse à 24 mètres, le Baron Schneider à 21 mètres, MM. Ellim à 20 mètres et Van der Vliet à 22 mètres, tuant 13 sur 13, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Crotto, Del Burch, Comte O. Czernin, Ellim.

Mardi 11, le premier Prix par rendement de pigeons (série) a réuni 32 tireurs. Le Baron Schneider à 24 mètres, tuant 12 sur 12, premier; MM. R. Hodgson à 26 m. 1/4, tuant 11 sur 12, le Prince Oettingen et L. Girona à 24 mètres, tuant 9 sur 10, partagent les deuxième et troisième places. — L'objet d'art offert par l'International Sporting Club est gagné par M. Bradley.

Mercredi 12, cinquante-cinq tireurs ont pris part au Prix de Menton à 27 mètres. MM. Hébert, Fadini, Dubout et Lefebvre-Despeaux, tuant 7 sur 7, premiers, partagent 7.260 francs. — Autres poules gagnées par MM. R. Hodgson, Denfert, Bradley, Fadini.

Vendredi 14, le Prix Czernin (série) a réuni 61 tireurs. MM. Liébert à 24 mètres et Roberts à 29 mètres, tuant 14 sur 14, partagent les deux premières places; Comte O. Czernin à 29 mètres et Baron Schneider à 24 mètres, tuant 13 sur 14, partagent la troisième place. — Poules au doublé gagnées par le Comte Draskowich, MM. Ellim et R. Hodgson.

Samedi 15, soixante tireurs ont pris part au Prix des Violettes (handicap). MM. L. Girona à 23 mètres, Marquis di Grésy à 20 mètres, Comte de Ortenburg à 24 mètres, Padovani à 27 m. 1/2 et E. Maran à 24 mètres, tuant 9 sur 9, premiers, partagent 7.640 francs.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 12 mars 1913 :

Contre-Torpilleur Boutefeu, français, cap. Blanc, venant de Toulon.

Contre-Torpilleur Faulx, français, cap. Isabey, venant de Toulon.

Vapeur Kaiser, allemand, cap. Volrath, venant de Gênes, — passagers.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises.

Remorqueur Jean-Bart, français, cap. Mattei, venant de Marseille, — chalands.

Chaland Breton, français, cap. Colombani, venant de Marseille, — houille.
 Chaland Frioul, français, cap. Giuliani, venant de Nice, — blé.
 Dundée Paul-Victorin, français, cap. Meinier, venant de Sainte-Maxime, — vin.
 Tartane Désiré, français, cap. Mallet, venant de Sainte-Maxime, — bois.
 Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gastaud, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Côte-d'Azur, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.
 Tartane Conception, français, cap. Castor, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 5 au 12 mars 1913 :

Contre-Torpilleur Boutefeu, allant à Toulon.
 Contre-Torpilleur Faulx, allant à Livourne.
 Vapeur Kaiser, allant à Nice, — passagers.
 Vapeur Amphion, allant à Marseille, — marchandises.
 Remorqueur Jean-Bart, allant à Marseille, — sur lest.
 Chaland Breton, allant à Marseille, — sur lest.
 Chaland Frioul, allant à Marseille, — sur lest.
 Dundée Paul-Victorin, allant à Saint-Tropez, — sur lest.
 Quatre tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS AUX NAVIGATEURS

Le Port de Monaco, assurant le mouillage des Hydro-Aéroplanes pendant la période qui va du 15 mars 1913 au 30 avril 1913, a fait placer des lignes de pannes flottantes, en bois, signalées par des barriques. Les navires entrant et sortant, ainsi que ceux faisant des mouvements intérieurs, ne doivent pas approcher ces pannes de trop près, pour ne pas gêner les mouvements des avions ou compromettre leur sécurité.

Les capitaines et armateurs seront entièrement responsables des avaries qu'ils pourraient faire aux pannes ou aux avions.

Les lignes de pannes sont placées dans la partie nord-est et nord du Port, ainsi qu'au nord du poste occupé par l'*Hirondelle*, yacht de S. A. S. le Prince Souverain.

LA VIE ARTISTIQUE

CONCERT CLASSIQUE

On réentend toujours avec plaisir l'Ouverture de Goldmark, *Au Printemps*. Le travail très fouillé de l'orchestration n'a pas étouffé l'idée mélodique, abondante et toujours claire. Un souffle véritablement printanier l'anime, une grâce jeune et fraîche y répand sa séduction.

La *Suite Piémontaise* de Leone Sinigaglia est pleine de mérite. Elle est construite sur des thèmes populaires bien choisis et souvent savoureux. La première partie, *Par les champs et les bois*, est d'une ligne mélodique agréable et savamment conduite. Les timbres sont maniés d'une main experte et légère. Le *Bal champêtre* a de la verve et de la couleur. La troisième partie, « *In montibus sanctis* », développe dans un sentiment très pur de vieilles mélodies populaires. Cette partie est traitée avec ampleur. L'ensemble qui la termine est d'un bel effet.

L'entr'acte du 3^e acte de *Tristan et Isolde* a valu un grand succès au cor anglais, M. Dorel, qui a dit en grand artiste l'admirable phrase qui lui est confiée. L'orchestre tout entier, sous la direction de M. Jehin, s'est montré supérieur dans l'interprétation de cette célèbre page, comme dans celle des deux œuvres qui l'avaient précédée.

Sans doute n'est-il pas arrivé à la même perfection dans le *Concerto en Mi mineur* de Mendelssohn, où l'on aurait pu parfois souhaiter plus de discrétion et de légèreté et où il a paru suivre avec quelque peine le mouvement dans lequel le soliste avait pris le final. On doit en imputer la faute, non au chef et aux membres de l'orchestre, mais au surmenage auquel ils sont soumis pendant la saison d'opéra et à la rapidité avec laquelle les œuvres doivent être mises sur pied.

Le violon concertant était l'un des plus illustres virtuoses du jour, M. Kubelik. Son nom prestigieux avait attiré la foule des dilettantes dans la salle

Garnier. Depuis sa dernière audition, M. Kubelik a ajouté à son mécanisme exceptionnel des qualités de charme qui ont trouvé à se manifester dans l'andante du *Concerto* et dans les pièces qu'il a jouées dans la 2^e partie : *Danses Espagnoles* de Sarasate, *Souvenir de Moscou* de Wieniawski, etc. Et le public a applaudi avec frénésie la révélation de ces mérites nouveaux, en même temps que la manifestation de l'ancienne et toujours merveilleuse virtuosité. Mais il est hors de doute que le son de M. Kubelik n'est pas d'une qualité exceptionnelle et qu'il n'apporte pas dans l'interprétation du premier mouvement du *Concerto* de Mendelssohn, par exemple, l'autorité et la grandeur qu'exige la compréhension musicale de cette page. Il y met de la sentimentalité alors qu'on souhaiterait avant tout de la simplicité et de la noblesse.

Son succès n'en a pas moins été très grand et des acclamations enthousiastes l'ont forcé à reparaitre à plusieurs reprises.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de Blanchy, huissier, en date du 12 mars 1913, enregistré, le nommé TACCHINI (Louis), né à Monaco, le 26 mai 1888, chauffeur-mécanicien, ayant demeuré à Beausoleil (France), actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaitre, en personne, le mardi 15 avril 1913, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, pour y être jugé sous la prévention d'abus de confiance; délit prévu et réprimé par l'art. 406 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
 PAUL DE VILLENEUVE.
 Substitut.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

M. CHARLES SAISSY a acquis de M. VICTOR CRISTINI le fonds de commerce de *Charcuterie et Comestibles* que ce dernier exploitait rue de Millo, n° 15, à La Condamine (Monaco).

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur, sous peine de foreclusion.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
 C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
 20, rue Caroline, angle boulevard de la Condamine
 Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Suivant acte du huit février 1913, enregistré, la dame Veuve BAPTISTINE DONAT, commerçante à Monaco, a vendu à Monsieur ROMANO VESPRINI, le fonds de commerce d'Épicerie, Comestibles et Vins, qu'elle exploitait, maison Requienda, aux Moneghetti, Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente dans le délai imparti par la loi, entre les mains de l'Agence, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux. Monaco, le 18 mars 1913.

PASSERON ET MARCHETTI.

Étude de M^e ANDRÉ NOTARI,
 Avocat à Monaco,
 6, Boulevard de l'Ouest.

VENTE SUR LICITATION

Le jeudi 17 avril 1913, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice à Monaco et pardevant M. Maurel, vice-président au siège, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur licitation de l'immeuble ci-après désigné :

Qualités — Procédure.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de M. Auguste Cioco, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, commis-greffier au Greffe général de la Principauté de Monaco, agissant en sa qualité de syndic de la faillite du sieur JÉRÉMIE PICCINELLI, commerçant, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes),

Assisté de M^e André Notari, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, en l'étude duquel il fait élection de domicile ;

Contre la dame MARIE LÉONE, sans profession, épouse du dit sieur JÉRÉMIE PICCINELLI, et ce dernier pris en tant que de besoin comme mari pour la due assistance et autorisation maritale, demeurant ensemble à Beausoleil, quartier des Moneghetti ;

Assistée de M^e Jacques Lambert, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco.

La dite vente a lieu en exécution d'un jugement du Tribunal civil de première instance de la Principauté de Monaco en date du 7 mars 1913, enregistré, qui a ordonné la licitation de l'immeuble en question.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été dressé par M^e Notari, avocat soussigné, le quinze mars mil neuf cent treize et déposé au Greffe général le même jour.

Désignation de l'immeuble à vendre.

Une maison sise à Monaco, quartier des Moneghetti, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, construite sur un terrain d'une superficie de cent cinquante-deux mètres carrés soixante-trois décimètres carrés faisant partie du numéro 428 de la section B du plan cadastral et confrontant : au nord, à un chemin de 2 mètres de largeur se dirigeant vers le territoire français ; au sud, à M. Rouderon ; à l'ouest, à M. Aimoni ; et à l'est, à M. Alpozzo.

Mise à prix.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs fixée par le Tribunal de première instance de Monaco dans son jugement sus-énoncé, ci..... **25.000 fr.**

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e André Notari, avocat poursuivant la licitation, à Monaco, le 17 mars 1913.

(Signé :) ANDRÉ NOTARI.

Enregistré à Monaco, le dix-sept mars 1913, folio 55 verso, case 5. Reçu : un franc. (Signé :) P. MARQUET.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

Assemblée Générale Ordinaire
 du 19 Avril 1913, à 2 h. et demie

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Samedi 19 Avril 1913, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1912-1913 ;
- 2^o Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6^o Vente ou échange de terrains appartenant à la Société ;
- 7^o Questions diverses.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.